

Mutuelle de l'Anjou va devenir Harmonie Anjou

Angers, le 12 juin 2008 – L'Assemblée Générale de la Mutuelle de l'Anjou qui s'est tenue le 11 juin dernier à Angers, a entériné sa fusion avec huit autres mutuelles pour donner naissance à Harmonie Mutualité. Avec 1 400 000 personnes protégées, Harmonie Mutualité constituera l'un des tout premiers opérateurs nationaux de la complémentaire santé. Dans le cadre de cette fusion, la dénomination Mutuelle de l'Anjou va devenir Harmonie Anjou.

Au terme de réflexions menées conjointement, neuf mutuelles, dont la Mutuelle de l'Anjou, ont décidé de se regrouper pour créer une seule mutuelle de dimension nationale : Harmonie Mutualité.

Cette fusion a été entérinée par l'Assemblée Générale de la Mutuelle de l'Anjou qui s'est déroulée le 11 juin dernier à Angers.

La spécificité d'Harmonie Mutualité réside dans son fonctionnement alliant étroitement dimension nationale et dimension locale.

Ainsi, dans le cadre de cette fusion, la dénomination Mutuelle de l'Anjou deviendra, en octobre prochain, Harmonie Anjou :

- « Harmonie » exprime la dimension nationale de la nouvelle mutuelle et constitue la base de dénomination commune aux neuf mutuelles qui ont fusionné,
- « Anjou » exprime l'ancrage régional de la mutuelle et sa proximité au quotidien : réseau d'agences, centres de gestion, délégués représentant les adhérents au sein d'un territoire, engagement dans la vie locale...

En devenant l'un des tout premiers opérateurs nationaux dans le domaine de la complémentaire santé avec 1 400 000 personnes protégées, le poids d'Harmonie Mutualité lui permet de défendre toujours mieux les intérêts de ses adhérents et de promouvoir le mouvement mutualiste et ses valeurs.

Harmonie Mutualité a la volonté d'associer encore plus fortement complémentaire santé, prévoyance et services à la personne : l'objectif est d'apporter une protection complète et accessible à tous, notamment en s'appuyant sur un vaste réseau de services de soins et d'accompagnement mutualistes.

« Par sa dimension nationale, Harmonie Mutualité peut défendre au mieux les intérêts de ses adhérents. Son organisation en territoires exprime son engagement de faire vivre une véritable politique de proximité » indique **Martine JANNOT**, Président de la Mutuelle de l'Anjou.

A propos de la Mutuelle de l'Anjou

La Mutuelle de l'Anjou est solidement ancrée au plan local avec 13 agences et couvre 210 000 bénéficiaires. Pour répondre à leurs attentes et les aider à faire face aux aléas de la vie, la Mutuelle de l'Anjou met en œuvre des solutions solidaires en complémentaire santé, prévoyance et retraite. Elle propose aussi l'accès aux réseaux de la Mutualité française Anjou-Mayenne.

A propos de la Mutualité française Anjou Mayenne

La Mutualité française Anjou-Mayenne fédère toutes les mutuelles du Maine-et-Loire et de Mayenne et gère un important réseau de santé et de services aux personnes. Elle n'est pas concernée par cette fusion.

A propos d'Harmonie Mutualité

La mutuelle Harmonie Mutualité sera issue de la fusion de neuf mutuelles* de l'Union Harmonie Mutualité et constituera l'un des tout premiers opérateurs français en matière de complémentaire santé. Harmonie Mutualité comptera 1,4 million de personnes protégées au titre de la complémentaire santé et 106 agences réparties sur 20 départements.

*Cap Mutuelle, Mutuelle du Cher, Mutualité de l'Indre, Touraine Mutualiste, Mutinter, Mutuelle Atlantique, Mutuelle de Vendée, Mutuelle de l'Anjou et Mutuelle Départementale 87.

Relations Presse Agence Wellcom

Esthel Joubert-Gaillard / Anne-Stéphanie Noiro / Marie Réveillé

eig@wellcom.fr / asn@wellcom.fr / mr@wellcom.fr - Tél. : 01 46 34 60 60 - Fax : 01 46 34 05 29